

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics
A Paris, le 8 février 2018

Compte-rendu du comité technique ministériel du 8 février 2018

Énorme inquiétude des agents sur les conséquences probables du projet gouvernemental « Action Publique 2022 » !

Ce comité était présidé par Valérie MÉTRICH-HECQUET, Secrétaire générale

FO Agriculture était représentée par : Patrice MAITRE, Jean-Claude LEBOSSE, Christine HEUZE, Anne BOISTEAUX, Gisèle VIMONT, Stéphane TOUZET, Jacqueline FAYOLLE et Xavier SIMON

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, Madame la Secrétaire générale a apporté les réponses suivantes :

Action publique 2022 (réforme de l'État)

A ce stade de la réflexion, les missions fondamentales du MAA, telles que figurant dans la lettre de mission adressée par le Premier ministre au ministre de l'agriculture, ne sont pas remise en cause. Des pistes de réflexion concernent notamment : une possible fusion des secrétariats généraux des DDI, une mutualisation des services RH (convergence vers l'application Renoir RH), une réorganisation des services de l'État dans certaines régions avec une plus forte mutualisation départementale, des DDI uniques, etc. Donc beaucoup d'options sur la table mais à ce jour rien n'est tranché.

Manque de moyens pour le sanitaire

Le ministre de l'agriculture est intervenu au plus haut niveau pour défendre cette mission et trouver de nouveaux moyens ou ressources, mais il n'est pas question d'envisager d'éventuelles délégations de services publics dans ce domaine.

Un groupe de travail MAA sur « Action publique 2022 » devrait avoir lieu le 6 mars prochain.

Taux pro/pro

Ces taux détermineront le nombre de postes de promotion pour 2018, 2019 et 2020. L'enjeu est donc important.

Les négociations sont difficiles mais la Secrétaire générale se bat toujours pour obtenir les meilleurs taux possibles pour l'ensemble des corps du MAA.

RIFSEEP

Le ministère de l'agriculture défend toujours la demande de dérogation qu'il a déposée à la fonction publique pour modification de l'arrêté initial RIFSEEP, afin de ne pas intégrer les corps techniques du MAA (au moins les IAE et les TSMA) dans ce nouveau dispositif indemnitaire. A ce jour, la fonction publique n'a pas répondu au MAA.

« Affaire Lactalis »

C'est une véritable crise sanitaire. Le DGAL, M Patrick DEHAUMONT a tenu à souligner et a insisté sur le fait que nos collègues concernés ont bien fait leur travail conformément aux instructions reçues, le préfet de la Mayenne s'en est assuré

La DGCCRF a rapidement pris la main sur ce dossier qui a pris une tournure judiciaire.

A ce stade, il n'y a aucun élément permettant de mettre en cause les services de l'État.

Si besoin, le MAA activera sa protection aux agents qui, selon le DGAL, se disent actuellement satisfaits de l'appui sans faille qui leur est apporté.

Le dossier judiciaire en cours porte sur l'entreprise qui a visiblement été défaillante sur plusieurs points de la réglementation, notamment dans la gestion des anomalies et la communication des informations aux ministères concernés.

Une campagne de contrôle dans les usines produisant de la poudre de lait a été engagée par la DGAL et les leçons en seront tirées. L'administration s'engage à apporter son soutien total aux personnels concernés autant que nécessaire. Une mission parlementaire a été lancée par le Sénat, l'assemblée nationale va faire de même. La Cour des Comptes va également se pencher sur ce dossier.

La fréquence programmée des contrôles était de deux ans dans ce secteur de production de poudre de lait infantile. Elle pourra être revue si les conclusions des enquêtes en montraient la nécessité. En l'état actuel des choses, les moyens restent constants sur ces missions. Par ailleurs, il n'est nullement question de déléguer ces contrôles.

Une réflexion a lieu pour envisager de dégager des moyens nouveaux pour mieux répondre aux obligations de contrôles par les services du MAA y compris pour les contrôles en remise directe. Il est également nécessaire de revoir le partage des compétences et la coordination entre administrations (DGAL/DGCCRF).

DGAL et DGCCRF se rendront ensemble en Mayenne le 22 février prochain pour faire le point et rencontrer nos collègues.

La qualification des inspecteurs est primordiale sur le volet technique, mais aussi pénal car les agents doivent également être en capacité de mieux assurer le suivi juridique de leurs dossiers. Des formations spécifiques complémentaires vont être mises en place par le MAA.

FO Agriculture a tenu à rappeler son attachement particulier au maintien d'un haut niveau de compétences dans les services ainsi qu'à la formation initiale des TSMA, malmenée lors de sa dernière réforme pour de purs motifs de recherche d'économies budgétaires.

A la lumière des affaires en cours, **FO** demande que la formation des agents soit renforcée autant que nécessaire.

Influenza aviaire, nouveaux foyers dans l'Ouest de la France

La DGAL a instauré un dépistage systématique sur les déplacements d'animaux qui a conduit, pour l'instant, à confirmer l'absence de cas hautement pathogènes actuellement.

Le bilan est donc globalement favorable même si des foyers faiblement pathogènes ont été identifiés dans le 56, le 44, le 85 et le 49. La gestion de ces foyers localisés est globalement bien assurée même si l'exploitation du retour d'expérience (RETEX) de la dernière crise reste encore à exploiter. Une surveillance accrue est également effectuée sur la faune sauvage de pays étrangers proches de la France.

Enseignement agricole

L'enseignement agricole n'est pas remis en cause. Faire mieux connaître les formations agricoles, d'autant plus que, employeurs, parents élèves et équipes enseignantes sont satisfaits, doit permettre de maintenir le recrutement. Avec ses 34 000 jeunes, l'apprentissage représente 9% des apprentis au niveau national, ce qui est mieux qu'à l'éducation nationale.

L'apprentissage est une voie de progrès et sera une des pistes de la réforme. Étant donné l'importance des CFA, qui représentent une forte part du recrutement dans les EPLFPA, nous devons maintenir l'apprentissage, dans une coordination des offres territoriales.

Handicap

Les effectifs et moyens consacrés ont été inventoriés lors du dernier CT. En 2018, 23 nouveaux contrats aidés sont ajoutés pour renforcer la capacité d'accueil. L'enseignement agricole accueille deux fois plus de jeunes en situation de handicap que l'éducation nationale. La communauté étudiante plébiscite l'accueil des handicapés qu'elle considère comme un atout.

Directeurs

La formation des directeurs (coaching, formation à l'encadrement du sup,...) va être renforcée. Dans le projet de statut d'emploi, le mode de recrutement et la CCP, maintenue aux prochaines élections, seront dans la charte de gestion.

Contractuels

Le travail sur les contractuels a commencé.

Directeurs d'exploitation agricole (DEA)

Le sujet des DEA, une priorité traitée à Matignon.

Enseignement supérieur

Afin de renforcer les 12 écoles publiques de l'enseignement supérieur, qui subissent une certaine dispersion et de fortes pressions des Comue, un rapprochement sera opéré (Paris, Rennes-Angers et Montpellier) pour renforcer leur capacité à faire face aux filières et améliorer leur visibilité internationale en recrutant d'avantage d'étudiants étrangers. Le ministre a reçu les 3 établissements le 22 décembre dernier. A terme, toutes les écoles ont vocation à rejoindre ce nouvel ensemble, y compris VetAgro Sup et ONIRIS.

Les relations et les coopérations avec l'éducation nationale doivent être renforcées.

Points à l'ordre du jour de ce CTM

Point d'information sur la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2017-2020)

Ces problématiques étant liées, elles sont présentées conjointement. Ces présentations reprennent les résultats des travaux issus des groupes de travail correspondants.

Politique transverse intégrée dans tous les domaines portés par l'état. Elle concerne l'égalité professionnelle mais aussi au sein du couple, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes. Si un plan d'action a été établi il n'a pas encore fait l'objet d'un protocole d'accord avec les partenaires sociaux. Les labels égalité et diversité sont préparés ensemble mais demeurent distincts et seront évalués séparément. Les mesures présentées s'appuieront sur des relais opérationnels dans les structures.

Point d'information sur le plan d'action pour la labellisation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Le ministre a adressé un communiqué à l'ensemble de la communauté de travail. Des réunions du groupe de travail seront programmées avant chaque CTM qui abordera ce sujet. Un plan de formation et une cellule de signalement des discriminations, qui sera annoncée par une note de service, courant mars, seront mis en place. L'accent sera mis sur la sensibilisation des jurys de concours et alternance des présidences, la sensibilisation des RH et diversification des viviers de recrutement. Le travail portera aussi sur l'articulation vie professionnelle/vie personnelle avec amélioration de l'application de la charte et sensibilisation au droit à la déconnexion.

FO a été signataire de l'accord DGAFP. FO Agriculture est donc favorable aux démarches égalité/diversité.

FO Agriculture observe que la feuille de route est détaillée et souhaite fortement qu'elle permette l'acculturation du principe d'égalité/diversité qui pourra ainsi s'étendre au-delà des notions de handicap et de genre.

Le pilotage de toute politique nécessite un suivi factuel, soit au cas présent, un bilan comparé de l'ensemble des statistiques relatives aux agents et actions de notre ministère.

FO Agriculture demande que les moyens nécessaires soient effectivement mis en œuvre pour le suivi et la réussite des plans d'action égalité/diversité.

FO Agriculture rappelle la clause de réexamen du processus expérimental au terme de l'année en cours.

Concernant les conclusions rendues par la cellule de signalement, **FO Agriculture** demande que les réponses apportées aux agents par la cellule mentionnent l'ensemble des références réglementaires et voies de recours.

FO Agriculture alerte sur la situation des agents contractuels, particulièrement dans les établissements d'enseignement agricole dans lesquels les instances fonctionnent peu ou pas. A noter que le CTM est compétent pour le suivi de la situation de la totalité des agents électeurs au CTM.

A la question de **FO Agriculture** sur la gestion des agents affectés en DDI, la Présidence indique que ces agents seront concernés par une éventuelle charte sous la responsabilité du Premier ministre.

FO Agriculture témoigne des difficultés rencontrées au sein des DDI et des grandes difficultés pour obtenir les inspections qui seraient nécessaires avec les services du 1^{er} Ministre.

Les opérateurs publics devraient réaliser la démarche de labellisation, même si nous savons que certains feront chemin à part.

La Présidente se dit plus intéressée par les résultats de la démarche que par l'affichage, mais estime que le label offre une garantie de suivi (AFNOR) et de correction avec un œil externe nécessaire.

Le MAA dispose de personnels compétents pour composer la cellule de signalement dont les premiers résultats seront évalués au bout d'un an tout comme les autres aspects de celle-ci.

Point d'information sur la mise en œuvre du décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet

Le décret n'autorise pas le préfet à déroger à la loi mais juste à simplifier les démarches administratives et à arbitrer le cas échéant. Il autorise toutefois des dérogations au cas par cas, sous réserve de ne pas porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Les contrôles sanitaires sont donc exclus du champ dérogatoire, mais pas directement l'environnement ou l'agriculture. Les régions et départements visés par l'expérimentation feront l'objet de réunion d'évaluation avec les ministères concernés. La dérogation ne peut en aucun cas contredire les engagements européens de la France.

Cette expérimentation fera l'objet d'une analyse deux mois avant son terme.

Le MAA a annoncé la mise en place, par le ministère de l'intérieur, d'un groupe de travail issu du texte projet de loi « droit à l'erreur » avec les organisations syndicales.

FO Agriculture ne fait aucune confiance à ce dispositif, ni à priori aux préfets concernés. Nous engagerons nos collègues à faire valoir leur droit de retrait systématiquement en cas de doute et attaquerons devant le tribunal administratif toutes les dérogations qui nous sembleraient non conformes.

L'administration encourage les OS à signaler ou orienter les éventuels collègues en difficulté par rapport à ce dispositif à Marc GAUCHÉE au MAA.

FO Agriculture invite les collègues en poste dans les zones administratives concernées à faire preuve de la plus grande vigilance, à faire une veille du recueil des actes administratifs pour repérer et nous signaler les textes dérogatoires qui seront pris.

Point d'information sur la feuille de route du dialogue social du MAA pour l'année 2018

FO Agriculture demande l'ajout dans le calendrier d'un groupe de travail « chef de missions » qui doit permettre d'augmenter sensiblement leur nombre.

FO Agriculture demande par ailleurs que les échéances soient strictement tenues pour le groupe de travail sur la place des TSMA au MAA. Ce groupe ne peut plus être reporté vu les délais déjà trop longs écoulés et l'attente extrêmement forte des collègues.

L'administration répond que l'élaboration d'une charte de gestion du corps des TSMA pourra être envisagée pour début 2019.

FO Agriculture précise que la charte n'est pas sa priorité et qu'il faut d'abord engager des mesures concrètes pour débloquer et donner de nouvelles perspectives aux TSMA.

Questions diverses posées par FO

Primes aux agents formation recherche - équité pour l'Anses

L'administration remercie FO d'avoir signalé cette problématique et indique qu'elle fera en sorte que tous les agents de la filière formation recherche soient traités équitablement y compris ceux en poste à l'ANSES.

Compensation de la CSG

Le versement de la compensation de la CSG est effectif pour tous les agents au 1^{er} janvier 2018. Mais plusieurs variations peuvent avoir été observées par les agents sur leur paye de janvier du fait entre autre, de l'augmentation du taux de la cotisation retraite (+ 0,27%) et de problèmes de précompte de la mutuelle Harmonie fonction publique.

La compensation de la CSG sera effective au 1^{er} septembre 2019 pour ceux qui vont changer de grade.

Assistants de vie scolaire et inclusion des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement agricole

Un groupe de travail est prévu à l'agenda social.

Prise en charge de frais de déplacement

Il y a actuellement un groupe de travail interministériel. La consigne doit être repassée aux DRAAF pour permettre l'avance des frais aux agents qui en feraient la demande.

Publication de la NS GRaF pour les PLPA, PCEA et CPE

Des garanties pour éviter que les directeurs et inspecteurs ne soient juges et partis, en tant qu'évaluateurs et promouvables, sont inscrites dans la note de service, dont le projet est encore amendable par les OS jusqu'au 12 février 2018.

Pour le 2^{ième} vivier, les fonctions de président ou président adjoint de jury ou de professeurs principaux n'ont pas été retenues par le guichet unique (GU). En conséquence, le MAA a demandé une amélioration des taux : 12,5 % pour les PLPA et PCEA et 15 % pour les CPE.

Les prochaines CAP travailleront sur la base de la liste retenue par le GU. Mais les négociations ne sont pas terminées et le MAA proposera le maximum de fonctions possibles.

Un groupe de travail sera réuni sur les accélérations de carrières.

Autres questions diverses :

Médiateurs de l'enseignement agricole

Les deux médiateurs ont pour périmètre de compétence le technique et le supérieur, sur réclamation des usagers ou des personnels, y compris pour les EPN et le privé temps plein.

Comptes personnels de formation des contractuels recrutés sur budget des établissements

Ces comptes numériques ont été créés à la caisse des dépôts et consignations. Les établissements pourront les actualiser. Un guide vient d'être publié. Une note de service sera rédigée.

Politique du handicap

Une haute fonctionnaire dont la mission est la prise en compte du handicap dans les missions publiques (personnels et enseignement agricole) vient d'être désignée au MAA.

Régime indemnitaire des agents de catégorie C

Le ministère repart en négociations au Guichet Unique (DGAFP/Finances) pour obtenir que l'indemnité de fonction, sujétion et expertise (IFSE) soit versée aux agents dans le grade C2 (issu de la fusion des grades de 1^{ère} classe et principal 2^e classe) et soit à la hauteur de l'indemnité perçue par les agents du grade le plus élevé. Certains agents ont été compensés par le versement d'une garantie indemnitaire.

Melagri

First Class a connu des dysfonctionnements au mois décembre. Pour prévenir ces problèmes, cette messagerie devrait être intégrée à Agriculture. Il faut faire la distinction entre outil de messagerie et outil de conférence. Un groupe de travail sera mis en place.

Sessions 2018 des concours de titularisation

Reste à faire celui des ingénieurs d'études

Vos représentant **FO Agriculture**